



Le Proviseur-Adjoint,

aux

**Parents des futurs élèves de 2nde Générale et
Technologique**

La Rochelle le 08 juin 2026

Objet : inscription en classe de Seconde Générale ou Technologique

Madame, Monsieur,

L'inscription en classe de Seconde **Générale ou Technologique** au lycée Vieljeux est dématérialisée. Pour cela il faut vous rendre sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr> **entre le 01 juillet et le 08 juillet 2026 (soit juste après la prise de connaissance de l'affectation au lycée Vieljeux)** et vous y connecter avec votre compte Educonnect.

Pour les parents très peu à l'aise avec ces formalités dématérialisées, un accueil au lycée est proposé pour les assister dans la salle B001 les jeudi 02 et vendredi 03 juillet de 9h à 17h.

ATTENTION : le premier responsable légal qui se connectera saisira les informations demandées et les éventuelles modifications. Le second n'aura alors un accès qu'en consultation.

Dans l'onglet « Mes services », cliquez sur « Inscription ».

Lisez les informations de la première page et cliquez sur le bouton « Inscrire mon enfant » (vous devrez le faire pour chacun d'eux si vous avez plusieurs enfants à inscrire en 2GT).

- La première page est relative à la scolarité de votre enfant en classe de seconde : vous y trouvez les langues vivantes qu'il étudiera (celles suivies au collège). Attention, les demandes **d'option** (section européenne, SI-CIT ou latin) sont connues du lycée. **Elles n'apparaissent donc pas sur cette interface.** **Pour tout élève admis dans une option**, un courriel de confirmation sera adressé au plus tard mercredi 02 juillet à tous les responsables légaux. L'absence de courriel signifie que l'option n'a pas été accordée. Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la deuxième page, vous vérifiez les renseignements vous concernant. Effectuez les modifications qui sont permises (il n'est pas utile de prendre pour autant contact avec le service de scolarité). Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la troisième page, vérifiez les informations qui concernent votre enfant. Vous pouvez y déposer, si vous le souhaitez, une photo d'identité plus récente de votre enfant. Pour le régime, il faut choisir entre :
 - « **Externe** » (il pourra occasionnellement manger au réfectoire) ;
 - « **Demi-pensionnaire** » (en début d'année, il sera par défaut au forfait 5 jours, mais cela sera régularisé dans les 15 premiers jours).Le régime « **Interne** » sera corrigé par le service de scolarité si votre enfant est accepté à l'internat (voir plus bas pour le formulaire de demande). Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la quatrième page, choisissez si vous désirez que le droit à la bourse soit étudié ou non. Puis cliquez sur « Continuer ».
- Sur la cinquième page, vous voyez un résumé de l'inscription et vous pouvez alors la valider à l'aide du bouton « Valider l'inscription ».

Une fois validée, vous ne pouvez plus revenir en arrière.

Vous devez enfin déposer certains documents :

- un RIB (vous pouvez le télécharger au format PDF sur le site de votre banque) ;
- la **fiche d'urgence** : ATTENTION, l'an passé, plusieurs personnes nous avaient déposé le fichier non complété car non enregistré... Vous devez donc d'abord la télécharger, puis la compléter et enfin l'enregistrer sur votre poste avant de la déposer sur le site.
- l'attestation d'assurance scolaire qui sera obligatoire pour toute sortie d'une journée ou plus (sinon, elle reste facultative) ;
- en cas de séparation, l'extrait du jugement fixant la garde d'enfant ;
- la copie du PAP, PAI éventuellement mis en place au collège ;
- *le livret de famille complet* ;
- la carte d'identité recto-verso (ou le passeport) ;
- **la demande d'inscription à l'internat (ATTENTION : c'est uniquement à l'issue de la commission qui se réunira entre le 7 et 10 juillet que vous saurez si votre enfant est accepté ou non).**
Si vous ne déposez pas ce document, votre candidature ne pourra pas être prise en compte.

L'inscription à l'Association Sportive se fera à la rentrée scolaire (les modalités seront expliquées par les enseignants d'EPS).

Pour la Maison des Lycéens, vous avez toutes les informations (y compris un lien pour adhérer en ligne) sur le site du lycée : <https://lycee-vieljeux.fr/maison-des-lyceens/>.

Nous vous informons également que vous êtes libre d'adhérer à l'AARPE, association représentative des parents d'élèves : <https://www.aarpe-larochelle.com/je-souhaite-adh%C3%A9rer>.



Le Proviseur-Adjoint,

Rémi DENIAUD